

L'isolement, qu'il importerait très grandement d'assurer aux victimes de la variole, n'est pas possible non plus, faute d'un local suffisant. La bâtisse qui sert actuellement d'hôpital civique peut à peine contenir convenablement plus de quinze à dix-huit malades, et il serait inhumain de songer à y en entasser un plus grand nombre à la fois. Il faut donc voir immédiatement à ce qu'un local plus spacieux soit affecté aux varioliques, sans quoi autant vaut les laisser en paix au sein de leurs familles respectives. En même temps, il ne serait peut-être pas mal à propos de nommer un médecin *résidant* à l'hôpital civique, comme cela se fait pour tous les hôpitaux où l'on admet des cas sérieux. Il trouverait de quoi s'employer.

En cette circonstance, il est du devoir de la profession médicale toute entière de prêter main forte et assistance à l'officier de santé. Chaque nouveau cas de variole devrait être enregistré au Bureau de Santé par le médecin même qui a tel cas sous ses soins. Le Bureau pourrait alors immédiatement prendre les mesures nécessaires pour assurer l'isolement du malade, la désinfection de l'habitation, etc., et limiter ainsi autant que possible les chances de contagion. Si les autorités sanitaires sont laissées à elles seules dans cette lutte contre l'épidémie qui nous décime, on peut s'attendre à des résultats désastreux.

Le Bureau de Santé.

Enfin, Montréal a un médecin officier de santé! Après des pourparlers qui ont duré près d'un mois, le Conseil de Ville s'est décidé à en finir, et il a nommé médecin de la cité, M. le Dr Louis Laberge. Ce n'était pas là le choix de la commission consultative d'hygiène. Celle-ci avait recommandé le Dr Beausoleil. Le comité de santé, lui, ne voulait pas de celui-ci et lui préférait M. le Dr N. Fafard. Le conseil de ville a tranché le nœud gordien en rejetant les deux candidats les plus en faveur pour élire M. le Dr Laberge à une majorité de 6 ou 7 voix.

Le nouvel officier de santé ne devra pas demeurer inactif. Il a de l'ouvrage tout prêt, et s'il comprend bien le sérieux de sa position il se mettra à l'œuvre immédiatement. Nous lui souhaitons, pour cela, tout le succès et toute la patience possible. Tout le monde, on le sait, se mêle un peu des affaires du Bureau de Santé. Nos dignes échevins, si peu compétents qu'ils soient en les choses de l'hygiène, ont néanmoins la prétention de s'y entendre et ils savent le prouver à l'occasion, ainsi que M. le Dr Laberge ne tardera pas à s'en apercevoir s'il ne s'en est déjà aperçu. Nous espérons néanmoins qu'il saura déployer assez de fermeté pour rester sourd à la voix des conseils et même des ordres *intéressés* pour n'écouter que la voix du devoir et les avis des médecins composant la commission consultative d'hygiène. De son côté, la Commission, si elle comprend le rôle qu'elle est appelée à jouer, saura faire tout en son pouvoir pour aider le médecin de la Cité à réorganiser le service de la santé publique, ainsi que le Bureau de Santé lui-même dont le prestige est tout à fait compromis dans l'esprit du public.